

**Conseil général**  
**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 20h15 à la cafétéria du Gymnase du Nord Vaudois**

---

**Ordre du jour**

1. Appel
  2. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020
  3. Assermentation des nouveaux membres
  4. Communications de la Présidente du Conseil
  5. Communications de la Municipalité
  6. Préavis municipal No. 88/20 relatif au budget 2021 – rapport de la Commission de gestion – débat et décision
  7. Informations concernant les élections communales de 2021
  8. Propositions individuelles et interpellations.
- 

Après avoir souhaité la bienvenue à tous dans la cafétéria du Gymnase en raison des règles de distanciation COVID, Monsieur Bernard André, Vice-Président du Conseil, ouvre la séance, en l'absence de Madame la Présidente Danièle Schwander, absente ce soir en raison d'un deuil dans sa famille. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, il donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

**1. Appel**

46 personnes assermentées étant présentes sur un total de 78 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

**2. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**3. Assermentation des nouveaux membres**

3 personnes demandent à être assermentées, soit :  
Mesdames Nicole Berovalis et Carine Bourquin, ainsi que Monsieur Nicolas Guex.

**4. Communications de la Présidente du Conseil**

- Monsieur le Vice-président, au nom de la Présidente, remercie les diverses commissions de s'être réunies dans les délais souhaités et d'avoir fait preuve de flexibilité. En son nom toujours, il rappelle à l'assemblée que de participer à une commission fait partie des tâches d'un-e conseiller-ère et

remercie d'avance chacun pour sa disponibilité. Il rappelle aussi que les rapports des commissions doivent être fournis au plus tard 48 heures avant la tenue de la séance.

- Il tient à rappeler également que l'assermentation d'un-e conseiller-ère se fait pour l'ensemble de la législature et non sur la base d'un sujet en particulier à traiter à l'ordre du jour. C'est en effet un enjeu démocratique en plus d'en être un pour l'atteinte du quorum.
- Monsieur Bernard André informe l'assemblée sur les dates des votations/élections de 2021 :
  - 7 mars : élection de la Municipalité (1<sup>er</sup> tour)
  - 26 mars : élection de la Municipalité (2<sup>ème</sup> tour si nécessaire)
  - 13 mai : votations
  - 26 septembre : votations
  - 28 novembre : votations
- Etant donné la disposition des tables de la cafétéria Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix dans le micro prévu à cet effet, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

## 5. Communications de la Municipalité

Monsieur Bernard André passe ensuite la parole à Monsieur le Syndic Denis Schneider, pour les communications de la Municipalité.

- Présentation du nouveau Boursier Communal, Monsieur Philippe Jeanneret : Monsieur Jeanneret a remplacé Madame Thérèse Raimond après ses 31 ans de service. Il a pris ses fonctions au mois de mai de cette année. Il est également boursier de la Commune de Thévenon et partage donc son temps entre les deux Communes. Il est à disposition le mercredi ou sur rendez-vous un autre jour de la semaine, mais qui est variable et donc plus difficilement organisable. Monsieur le Syndic précise également que Monsieur Jeanneret vient d'obtenir en formation continue son diplôme en comptabilité. Formation qu'il avait entamée avant de venir chez nous et qu'il a terminée cette année. Monsieur le Syndic le félicite chaleureusement.
- Refuge de Cheseaux-Noréaz : les travaux ont commencé et tout se passe bien pour l'instant. Il y a eu un peu de retard avec la partie des canalisations, parce que le chef d'équipe a eu le Coronavirus. En l'état actuel, les canalisations sont terminées et la dalle en béton posée. D'ici la fin de l'année, les panneaux du charpentier, le toit, ainsi que les fenêtres et la porte seront posés. Le carrelage, le chauffage et les finitions seront terminées en début d'année prochaine, ainsi le refuge pourra être ouvert aux locations d'ici fin mars 2021. Denis Schneider saisit l'occasion pour remercier l'Association des Intérêts de Cheseaux-Noréaz qui œuvre pour nous offrir ce refuge. La Municipalité ne manquera pas de communiquer la date d'inauguration l'année prochaine.
- Procédures civiles : une a été réglée par un jugement en notre faveur. Le deuxième cas n'a pas fait l'objet d'un jugement mais d'un accord en présence du juge. Ainsi, autant le propriétaire du mur que son voisin et la Commune ont signé un accord qui entérine le projet. Monsieur le Syndic tient à souligner que cela a tout de même coûté près de CHF 10'000.- pour au final arriver à la solution que la Commune préconisait dès le départ. Mais cela fait bien évidemment partie des droits qu'ont les personnes de se défendre devant les tribunaux.
- Zone 30km/h : pour l'instant les études sont en cours. Des compteurs ont été posés dans la Commune pour opérer des comptages de vitesse moyenne sur deux semaines. Les résultats ont été reçus par la Commune la semaine passée et un rendez-vous est prévu avec le Voyer des routes, Monsieur Müller, responsable régional, et son assistant pour qu'ils nous détaillent tous ces

éléments. Des informations sur les prix des panneaux ont également été obtenues. La somme semble d'ores et déjà coquette, mais cela sera présenté et discuté lors du prochain Conseil.

Monsieur le Syndic ayant terminé ses communications, il demande à ses collègues municipaux s'ils ont des éléments à communiquer à l'assemblée. Ce n'est pas le cas. Il tient à excuser Madame Liliane Maillard qui est absente ce soir, car elle ne se sentait pas suffisamment bien.

## **6. Préavis municipal No. 88/20 relatif au budget 2021 – rapport de la Commission de gestion – débat et décision**

- Monsieur le Vice-Président repasse la parole à Monsieur le Syndic pour la lecture du préavis municipal relatif au budget 2021, qui présente un résultat négatif de Fr. 87'774.- et des amortissements pour Fr. 272'890.-.
- Le budget 2021 présente des Recettes de Fr. 3'311'874.- et des Charges de Fr. 3'399'648.- pour un Résultat net après amortissements de Fr. -87'774.-. Il tient compte des principales différences suivantes par rapport aux comptes 2019 :
  - Diminution des charges pour les transports (Travys) de Fr. 20'613.- de par la nouvelle convention entre les 3 communes qui se fait désormais sous forme d'une offre et non plus par rapport aux résultats.
  - Equilibrage des frais pour l'épuration par l'augmentation de la taxe au m3 passant de Fr. 1.50 à Fr. 2.00 générant des recettes supplémentaires de Fr. 20'500.-. Cette augmentation a été validée par M. Prix au niveau de la Confédération, mais ne permet toutefois pas l'équilibrage complet du poste (déficit de Fr. 15'000.-). Monsieur le Syndic rappelle qu'il avait été annoncé de baisser le point d'impôt de 1,5 point au niveau cantonal pour la partie sociale qui était prise par le Canton, puis encore de 1,5 point parce qu'on pouvait le se permettre, pour arriver finalement à une baisse totale de 3 points et qu'il serait opéré un transfert de charges entre l'épuration qui était déficitaire et qui devait être financée par l'eau. Donc, il était prévu de taxer à Fr. 2.50 le m3, mais M. Prix nous a finalement bloqués à Fr. 2.00. Il sera toujours possible de refaire une augmentation dans quelques années si ce n'est toujours pas équilibré. Toutefois, avec un déficit de Fr. 15'000.- seulement, il semble qu'un équilibrage pourrait être possible sans qu'une augmentation de l'eau soit nécessaire. Mais cela reste une obligation légale que l'épuration soit financée par les taxes et non par l'impôt.
  - Augmentation des frais pour l'enseignement secondaire à cause du Collège des Rives (environ Fr. 1'000.-/élève pour 30 élèves). Cela est lié au fait que la Commune est avec Yverdon-les-Bains et que les frais sont divisés par le nombre d'élèves concernés pour le secondaire.
  - Augmentation des charges cantonales pour la sécurité sociale par la péréquation.
  - Augmentation des travaux pour la création d'un accès piéton le long de la route du Gymnase jusqu'à l'arrêt de bus. Il s'agit d'un trottoir qui part du bâtiment communal et longe la route qui mène jusqu'à l'arrêt de bus qui se situe en haut, en direction de la maison de Monsieur Wagner. Ce trottoir n'avait jamais été terminé suite à la construction du bâtiment communal. Il est donc proposé cette année au budget pour d'une part, assurer un accès aux piétons plus aisé aux bus et d'autre part, grâce à une légère surélévation, pour obliger les personnes qui sortent du parking de freiner avant sa sortie et éviter ainsi les crissements de pneu et les éventuels accidents. Monsieur le Syndic précise que comme il s'agit ici d'un budget en dessous de Fr. 100'000.- et qu'il est peu important en terme d'impact, il a été mis dans le budget courant.
- Après que Monsieur le Syndic se soit excusé de son erreur auprès de l'assemblée, parce que les chiffres copiés dans la présentation Powerpoint ne correspondaient pas à ceux du préavis, la parole est donnée à Monsieur Jean-Daniel Lavanchy, rapporteur de la Commission de gestion pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. En guise d'introduction, la commission rappelle que la marge de manœuvre de la Municipalité sur le budget communal est relativement

restreinte. En effet, les rentrées fiscales ainsi que les charges qui résultent pour l'essentiel du coût de la péréquation intercommunale sont définies, voire imposées par le Canton. Pour le reste, la Commission souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur un montant de Fr. 70'000.- correspondant à la création d'un accès piéton le long de la route du gymnase conduisant à l'arrêt de bus. Bien que cet investissement fasse partie des attributions déléguées à la Municipalité sur le plan financier, elle estime que l'opportunité de ces travaux devrait faire l'objet d'un examen par une commission ad-hoc. En outre, dans l'hypothèse de leur réalisation, la Commission propose que le montant relatif aux travaux soit activé et amorti selon les règles usuelles. En conclusion et sous réserve du point mentionné ci-dessus que la Commission demande de porter à l'ordre du jour pour discussion, elle recommande au Conseil général d'accepter le préavis municipal sur le budget 2021.

- Monsieur le Vice-Président remercie Monsieur Lavanchy pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- Monsieur Louis Pache demande si la Municipalité va suivre le rapport de la Commission et séparer les Fr. 70'000.-. Monsieur le Syndic répond qu'il y a 2 points de vue. Le premier est que la Municipalité a la possibilité d'engager des fonds jusqu'à Fr. 100'000.- sans interventions du Conseil et ces deux bouts de trottoir ne représentent pas un énorme projet dans le cas précis. Le deuxième point de vue est celui qu'a relevé la Commission et sur lequel la Municipalité est entièrement d'accord, c'est que ce montant, une fois les travaux réalisés, pourra être activé et amorti sur une durée de 30 ans. En conséquence, le résultat s'en trouvera amélioré. Maintenant, c'est à l'assemblée de décider si elle souhaite retirer ce poste de Fr. 70'000.- du budget 2021 ou si elle fait confiance à la Municipalité pour engager les travaux, puis amortir les montants selon les règles comptables en vigueur. Selon Denis Schneider, il s'agit ici plutôt de travaux d'entretien que véritablement un nouveau projet.
- Monsieur Alberto Gianferrari demande la parole et questionne Monsieur le Syndic sur le point 6. du budget 2021 qui concerne les charges liées à la Police. En effet, il s'étonne qu'à aucun moment il n'y a de recettes liées à la Police Nord Vaudois, alors que lors du dernier Conseil, il a été affirmé que 4-5 contrôles par trimestre étaient effectués sur la Commune, soit une vingtaine de contrôles par année. Or, sauf erreur et selon la convention signée avec la PNV, les amendes d'ordre doivent être restituées à la Commune. Monsieur Gianferrari souhaite savoir ce qu'il en est, sachant qu'aucun montant n'est chiffré dans le budget si ce n'est uniquement des Charges. Monsieur le Syndic reconnaît qu'il n'y a effectivement que des charges. Il explique que toutes les amendes d'ordre qui sont en dessous de Fr. 120.- vont dans le pot commun de la PNV. Il explique encore que la Commune, dans le cadre de la PNV, ne paye qu'un forfait de 2 points d'impôts, soit un montant de Fr. 64'700.- par année, avec en plus un service de proximité. Les petites Communes telles que la nôtre sont donc très largement gagnantes par rapport à Orbe ou Yverdon-les-Bains, en tout cas jusqu'en 2022. Cela correspond à environ Fr. 100.-/habitant de Cheseaux-Noréaz, contre près de Fr. 270.-/habitant d'Yverdon-les-Bains. Bien évidemment, il y a beaucoup plus d'interventions à Yverdon qu'à Cheseaux-Noréaz. Ensuite, ça devra être rediscuté par rapport à la péréquation et à l'augmentation des charges de la Police. Il y a tout de même un petit revenu de Fr. 5'000.- dont la Commune bénéficie qui correspond aux amendes faites par Securitas et la Commune elle-même sur le parking du Gymnase et du bâtiment communal. La seule chose qui pourrait être faite pour augmenter les recettes serait de mettre un radar au nom de la Commune et les revenus de ce radar reviendraient ainsi à la Commune. Mais ce serait un peu se tirer une balle dans le pied, car beaucoup d'habitants de la Commune risqueraient de se faire amender aussi.
- Monsieur Jean-Daniel Lavanchy souhaite revenir sur l'investissement des Fr. 70'000.-. En tant que rapporteur de la Commission, il précise qu'il n'est pas question de contester l'autorisation donnée à la Commune d'investir jusqu'à Fr. 100'000.-, mais de clarifier s'il s'agit bien de frais d'entretien, auquel cas il n'est pas question de les activer ou s'il s'agit d'un investissement et dans ce cas-là, ils doivent être effectivement activés et amortis selon les règles usuelles. Ce que la Commission

souhaite est que le Conseil se prononce sur la nécessité ou non de constituer une commission ad-hoc pour étudier ce projet, avec établissement d'un préavis municipal et d'un rapport de commission.

- Monsieur Pache redemande la parole et souhaite connaître la position de la Municipalité par rapport à ces Fr. 70'000.-. La Municipalité souhaite-t-elle les faire passer comme un investissement et les amortir sur 30 ans en conséquence ou les considère-t-elle comme des frais d'entretien ?
- Monsieur le Syndic répond que la Municipalité veut clairement faire ce trottoir pour une question de sécurité. Ensuite, pour ce qui est de considérer si cela est un investissement ou des frais d'entretien, il explique que la Municipalité doit vérifier avec le Boursier dans le tableau des amortissements. Quoiqu'il en soit, cela ne va pas changer grand-chose, qu'il s'agisse d'une perte sèche ou d'un report de cette perte sur 30 ans, soit plus qu'une perte de Fr. 17'700.- au budget 2021 au lieu de Fr. 87'700.-. La question est de savoir si l'assemblée fait confiance à la Municipalité pour faire ce trottoir ou si elle souhaite enlever ce trottoir du budget 2021 et nommer une commission ad-hoc pour étudier le projet plus en détail. Dans tous les cas, ce n'est pas une question d'amortissement, car ce n'est qu'une manière de présenter les chiffres et d'écriture comptable.
- La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-Président met au vote dans un premier temps, la constitution d'une commission ad-hoc pour étudier ce projet de création de trottoir, tel que demandé dans le rapport de la Commission de gestion. Celle-ci est refusée par 25 voix contre, 11 voix pour et 7 abstentions.
- Monsieur André remercie MM. Schneider, Syndic et Lavanchy, rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote le préavis concernant le budget 2021.

#### LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
vu le préavis municipal,  
entendu le rapport de la Commission de gestion,

décide

Article premier : le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2021 prévoyant :

Recettes	Fr.	3'311'874.-
Charges	Fr.	3'399'648.-
		-----
Soit un résultat net après amortissements de	Fr.	-87'774.-

Le préavis est adopté par 42 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

## 7. Information concernant les élections communales de 2021

- Monsieur André, Vice-Président montre à l'assemblée une présentation Powerpoint contant les éléments essentiels concernant ces élections, soit les dates d'élection, le processus d'éligibilité, ainsi que le délai de dépôt des candidatures fixé au 18 janvier 2021 à 12h00. Il précise à l'assemblée que cette présentation sera également postée sur le site Internet de la Commune.
- Denis Schneider informe l'assemblée que deux Municipaux ne se représenteront pas. Il s'agit de Liliane Maillard, pour une question d'âge après une législature et de notre Vice-syndic, Jean-Marc Tâche, après 2 législatures complètes pour des raisons personnelles liées à sa famille. Il tient à remercier et féliciter ces deux collègues pour leur travail. Il rappelle qu'un flyer a été envoyé récemment, dans lequel figurent les coordonnées de Madame Maillard, Municipale sortante, pour obtenir toutes les informations utiles quant à l'implication de la fonction de Municipal-e. La rémunération sera rediscutée en début de législature, mais dans tous les cas, le Syndic précise avec humour qu'elle ne permet pas de faire fortune. Il rappelle que faire partie de la Municipalité permet de découvrir beaucoup de choses sur des sujets qu'on n'imagine pas forcément comme celui des forêts et des diverses essences par exemple pour sa part. Le point le plus gênant peut-être est la séance du lundi soir. Il faut compter environ 40 séances par année. L'ambiance en Municipalité est très bonne et c'est un plaisir de pouvoir faire quelque chose de local. Il reste volontiers à disposition pour toutes demandes. Il y a donc 3 candidats qui se représentent l'année prochaine et pour que l'élection soit intéressante, il faudrait qu'il y ait en tout cas 3 ou 4 autres candidats. Il souligne que même la place de Syndic est remise en jeu dans l'élection.
- Monsieur Robert Arrigoni suggère fortement que les personnes intéressées figurent sur une liste commune et non séparée, ceci afin de maximiser les chances d'être élu-e. Denis Schneider rappelle en effet que la Commune de Cheseaux-Noréaz n'a pas de couleur partisane et bénéficie d'une palette d'avis très variée.

## 8. Propositions individuelles et interpellations

Monsieur Bernard André donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et les interpellations.

- Monsieur Albert Berovalis fait la lecture de son interpellation envoyée à la Présidente du Conseil général le 26 novembre 2020. Celle-ci a été rédigée après avoir reçu une contravention de Fr. 500.- pour avoir été en effraction du règlement communal relatif au traitement des déchets végétaux, en étant accompagné d'un paysagiste pour y déposer ses déchets verts. Amende contre laquelle il a recouru, mais que la commission de recours a maintenue. Il estime toutefois que cette contravention est disproportionnée et injuste pour les motifs suivants :
  - Le règlement ne tient pas compte de la situation de certains habitants de la Commune. En effet, l'âge aidant, il s'avère que de plus en plus de citoyens n'ayant plus les ressources physiques adéquates se voient contraints de déléguer leurs travaux d'entretien à des tiers.
  - Le règlement induit donc une discrimination entre les habitants pouvant ou non entretenir leur propriété, discrimination obligeant certains d'entre-deux à supporter le coût de transport et d'élimination de leurs déchets auprès de la STRID.En conséquence de quoi, Monsieur Berovalis demande que le règlement de la Commune fasse l'objet d'une révision qui tienne compte des deux motifs susmentionnés.
- Monsieur André rappelle que lorsqu'une telle interpellation est faite, le choix de l'assemblée est de se prononcer sur l'opportunité ou non de nommer une commission pour étudier plus en détail cette interpellation. Il ouvre ensuite la discussion.
- Monsieur Roger Bachmann prend la parole et précise qu'il a lui-même été « menacé » d'une telle discrimination et qu'il ne comprend pas sur quelle base légale cela s'appuie.

- Monsieur le Syndic souhaite s'exprimer en précisant que M. Berovalis n'a pas eu de chance, parce qu'il s'est fait dénoncer un jour où il n'y avait exceptionnellement personne à la Commune et donc seule la Police est intervenue et a constaté l'infraction. Ce qu'elle a fait de manière très respectueuse d'ailleurs comme cela a été mentionné par M. Berovalis. L'application du règlement a ensuite été suivie par la Municipalité. Monsieur le Syndic précise qu'il y a une distinction à faire entre le cas de Monsieur Bachmann et celui de M. Berovalis. En effet, dans le cas de Monsieur Berovalis, les professionnels qui vont déposer leurs déchets doivent de toutes les manières être amendés parce qu'en tant que professionnels ils savent qu'ils n'ont pas le droit de le faire, le panneau étant assez explicite. L'autre possibilité qui existe est le cas de Madame Jeanreneaud qui est âgée et presque aveugle. En effet, cette dernière lance un coup de fil au Secrétariat et demande une autorisation pour 1 journée. Il lui est demandé de donner une indication sur le volume prévu et il lui est octroyé une carte pour la journée, voire les deux jours durant laquelle la personne intervient. Le problème dans le cas de Monsieur Berovalis est double. D'une part, il a fait appel à un professionnel, ce qui est le cas le plus grave contrevenant au règlement et d'autre part, il n'a pas fait de demande d'exception dans les temps auprès du Secrétariat. Il est possible que des personnes qui souhaitent amener leurs déchets sans devoir les porter à la STRID et donc sans payer à la STRID peuvent s'arranger avec le Secrétariat, à l'instar d'une personne qui avait un arbre entier à mettre à la déchetterie verte et que la Commune a autorisé pour un montant de Fr. 100.-. Il précise donc que la Commune n'est pas fermée à la discussion, mais il faut au moins prendre contact avec elle. Il souligne l'importance du respect du règlement communal sur les déchets verts, car il ne faudrait pas en arriver à ce que les professionnels commencent à déverser leurs déchets dans notre Commune et que celle-ci doive fermer la déchetterie végétale à cause des abus. Cela reste en effet très pratique de pouvoir aller jour et nuit à la déchetterie porter nos petits déchets et lorsqu'il s'agit d'une haie ou d'un sapin entier, de s'en référer à la Municipalité pour trouver un arrangement ou demander une exception.
- Monsieur Berovalis redemande la parole et précise que cela fait 45 ans qu'il est dans la Commune et qu'il n'a jamais eu besoin de se mettre à genoux devant la Municipalité pour demander une telle autorisation. Il se rappelle par ailleurs un accord tacite qui existait avec une autre Municipalité et qui disait que le propriétaire devait être présent lorsque le professionnel allait déposer les déchets de jardin du propriétaire à la déchetterie, tout en garantissant que le professionnel ne déposait bien que les déchets du propriétaire et point d'autres. C'est une question de confiance et une solution simple que d'ajouter ou enlever une phrase dans le règlement et de l'appliquer.
- Monsieur Alain Brasset qui habite tout près de la déchetterie souhaite s'exprimer. Il précise qu'il a effectivement rappelé à Monsieur Berovalis qui lui avait raconté sa mésaventure que le règlement était ce qu'il était et que nul n'est censé ignorer la loi. Toutefois, il se souvient qu'en son temps et sur sa demande, la Municipalité avait déposé une caméra pour surveiller la déchetterie, car elle était l'objet de dépôts illicites extérieurs à la Commune, photos à l'appui. Cette caméra n'est plus et il souhaite savoir pourquoi.
- Monsieur le Syndic répond que le Préfet a intimé à la Commune de retirer cette caméra et de ne pas utiliser les photos, car cela contrevient à la loi, puisqu'il est interdit de filmer les gens dans le domaine public sans avoir mis en place toute une procédure, à l'instar de ce qui s'est fait en gare d'Yverdon-les-Bains. Denis Schneider souligne également que la STRID veut faire fermer notre déchetterie pour des raisons de perte de jus de gazon qui serait néfaste pour la nappe phréatique ou encore les pelures d'orange ou coquilles d'œufs qui sont contraires au règlement, etc. Après vérification, il s'avère que la plupart des véhicules qui étaient soit de service soit d'un autre canton avaient été prêtés par la société qui employait l'habitant de Cheseaux-Noréaz soit par un ami de cet habitant, sans parler des erreurs de lecture des plaques à cause de la qualité de la photo. Aussi, si l'on voulait avoir un contrôle absolu, il faudrait mettre un dispositif de vidéo-surveillance complexe avec annonce au Canton et des frais importants pour la pose du système, avec le risque que les gens finissent par jeter leurs déchets ailleurs dans la Commune. Nous ne serions donc pas gagnants. Il n'est pas nécessaire de se mettre à genoux, mais de donner un simple coup de fil au Secrétariat et demander une autorisation temporaire. Même s'il s'agit d'une petite remorque de

déchets, le règlement ne prévoit pas d'amende inférieure à Fr. 500.- puisque le Conseil général a voulu que ce soit dissuasif.

- Monsieur Louis Pache demande à intervenir et propose à l'assemblée de ne pas entrer en matière sur cette affaire tout en regrettant ce qui est arrivé à M. Berovalis, notamment sa dénonciation. En effet, il ne souhaite pas ajouter de champignons sur les nombreux règlements que la Commune a déjà.
- Monsieur Berovalis entend répondre à Monsieur Pache en lui disant qu'il ne s'agit pas de mettre des champignons mais de simplifier revenant à ce qui se faisait avant, soit que le professionnel est accompagné par l'habitant de Cheseaux-Noréaz qui se porte garant que les déchets déposés sont bien de son jardin.
- Madame Di Dario, Municipale prend la parole. Si on permet à des professionnels d'intervenir sur notre déchetterie communale, même accompagnés d'un habitant de la Commune, le risque est qu'ils reviennent d'eux-mêmes après, à n'importe quel moment, en étant intervenus ailleurs, sans avoir de contrôle. En outre, il s'agit d'un endroit isolé dans la Commune et l'on sait qu'il y a déjà suffisamment de dépôts sauvages. Si on permet d'y accéder selon la demande de M. Berovalis, le risque est qu'ils viennent encore plus facilement.
- Monsieur Lavanchy souhaite savoir si d'autres Communes sont confrontées au même problème et qu'est-ce qui se fait ailleurs.
- Madame Di Dario répond qu'en tant que membre du conseil d'administration de la STRID, elle a effectivement eu l'occasion d'en parler avec des représentants d'autres Communes. Tous ont répondu qu'ils refusaient l'accès aux professionnels de leur déchetterie verte, à part la Commune de Pomy, qui permet l'accès à leur déchetterie aux professionnels sur demande et sous certaines conditions uniquement. Elle ne les connaît pas dans le détail.
- La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée de statuer sur la question suivante : souhaitez-vous entrer en matière sur une modification du règlement de la Commune sur les déchets allant dans le sens de la demande de M. Berovalis et nommer une commission pour retravailler ce règlement ?

La demande d'entrée en matière est rejetée par 23 voix contre, 15 voix pour et 6 abstentions.

- Aucune autre proposition individuelle ou interpellation n'étant faite par l'assemblée, Monsieur André remercie tous les Conseillers présents de leur participation et avec Madame la Présidente Danièle Schwander, souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 21h40.

Pour le bureau



Le Vice-Président  
Bernard André



La Secrétaire  
Maryvonne Cholly-Stehlé